



ORGANISE UN WORKSHOP

PROGRAMME

Mercredi 24 novembre 2021

08h30 - 09h00 Accueil des participants.
09h00 - 09h30 Ouverture officielle du workshop

Mot de bienvenue du Pr. Rabah Cheriet, Recteur de l'université de la formation continue.

Présentation du workshop par le Pr. Abdelhakim BENTELLIS, Président de la Conférence Régionale des Universités du Centre, Recteur de l'Université d'Alger 1

Premier panel

Le Vivre Ensemble en Paix : approche anthropologique, sociologique et psychologique

Moderateur

Pr. Issam Toulbi, Directeur de la Chaire Unesco Emir Abdelkader pour les Droits de l'Homme et la Culture de Paix, Université d'Alger 1

Rapporteur de la séance: Pr .Fadéla Drouche, Université de tipaza

09h30 - 09h50	Pr.Nadjib FERHAT, Directeur de recherche Honoraire du Centre national de Recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRAPH). «Les patrimoine(s) culturel(s) : référent identitaire et facteur du développement et de la cohésion sociale»
09h50 - 10h10	Pr.Rachid MIMOUNI, Professeur de Psychologie à l'Université d'Alger 2 «Le Vivre-ensemble: fondements éthiques du consensus national et réaménagement des politiques sociales»
10h10 - 10h30	Pr.Tchirine MEKIDECHE, Professeur de Psychologie à l'Université d'Alger 2 et chercheuse associée au CREAD. «L'éclairage des Sciences Cognitives et de l'Education sur les processus de construction de la culture de la paix et du vivre-ensemble»
10h30 - 10h50	Pause

Second panel

Le Vivre Ensemble en Paix : approche juridique et politique

Moderatrice

Dr. Faïza MEDAFER, vice-recteur de l'Université d'Alger 1 chargée de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire et la recherche scientifique

Rapporteur de la séance: Dr.zahia aissa, université de boumerdes

10h50 - 11h10	Dr.Slimane ARADJ, Doyen de la Faculté des Sciences politiques et de Relations internationales de l'Université d'Alger 3 «Le Vivre Ensemble à travers les notions de citoyenneté et de pluralité»
11h10 - 11h30	Pr.Idris BOUKRA, Professeur de droit Public à la Faculté de Droit de l'Université d'Alger 1 «Le vivres ensemble : position du droit international et du droit interne»
11h30 - 11h50	Pr.Walid LAGGOUNE, Professeur de droit Public à la Faculté de Droit de l'Université d'Alger 1 «Les fondements constitutionnels du Vivre Ensemble en Paix»
11h50 - 12h50	Débat en plénière
12h50 - 13h00	Cloture du workshop



Mercredi 24 novembre 2021
A L'UFC (Université de la Formation Continue) - Dely Brahim

Le vendredi 8 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait à l'unanimité des Etats Membres, à la demande de la République Algérienne Démocratique et Populaire, une résolution proclamant le 16 mai Journée internationale du Vivre Ensemble en Paix. Une journée visant, selon les termes de l'organisation mondiale, à « mobiliser régulièrement les efforts de la communauté internationale pour la paix, la tolérance, la compréhension et donner l'occasion pour tous d'exprimer le désir profond de vivre et d'agir en faveur de la solidarité, ensemble, unis dans la différence et dans la diversité, en vue de bâtir un monde viable reposant sur la paix, la solidarité et l'harmonie. »

Par delà l'intérêt politique que revêt pour l'Algérie cette proclamation d'une Journée internationale du Vivre Ensemble en Paix dans un monde plus que jamais soumis aux affres de la haine et de l'intolérance, notre pays a par cette initiative adressé un rappel évident à la communauté internationale : les épreuves douloureuses traversées par la nation du « un million et demi de martyrs », aussi bien durant la Guerre de Libération nationale que pendant la « décennie noire », n'ont fait que renforcer sa détermination à œuvrer hier comme aujourd'hui pour la paix, la stabilité régionale et le règlement pacifique des conflits.

La résolution de l'ONU est d'autant plus intéressante à considérer que l'initiative algérienne en faveur d'une journée internationale du Vivre Ensemble ne résulte pas d'une entreprise politique stricto sensu. Elle constitue aussi et surtout l'aboutissement d'une démarche de la société civile. Le fait est que le projet avait initialement été initié par l'association AISA ONG Internationale représentative du legs spirituel du savant algérien le cheikh Ahmed el-Alawî (Mostaganem, 1969-1934). Ce même savant que l'Unesco avait, en 2014, célébré le centenaire en tant « qu'école pour la tolérance et la convivialité interreligieuse » en lui reconnaissant d'avoir consacré sa vie à « servir l'humanité » par « la promotion du dialogue interreligieux et de la fraternité aimante des hommes. » (Unesco, 2013, 191ex./ 32.inf). Nous retrouvons, il convient de le noter, ce même esprit de tolérance chez un autre grand nom de l'Histoire algérienne : l'émir Abdelkader (1808-1883). Ce même port étendard du droit des peuples à choisir leur destin qui, clairvoyant qu'il fut, appelait ses coreligionnaires à accepter les créatures de Dieu par delà leur différence car, écrit-il, « Allah embrasse les croyances de toutes Ses créatures de même que les embrasse Sa miséricorde. » (Mawâkif, n°254).

Par delà ces deux modèles de tolérance religieuse, l'Histoire nous rappelle que l'Algérie fut, de tout temps, une terre d'accueil et de refuge pour les opprimés. Les villes algériennes n'avaient-elles pas accordé, à la fin du quinzième siècle, refuge aux milliers de juifs et de maures chassés d'Andalousie par la Reconquista ? L'Algérie, cette terre du milieu par excellence, a également offert à l'Eglise catholique de grands érudits tels que Marcienne de Dellys, Optat de Milève (Mila) ou Saint-Augustin d'Hippone (Annaba).

On le voit bien : la Culture de Paix et du Vivre Ensemble constitue une composante essentielle de l'identité algérienne. Ce n'est pour le reste pas par hasard si la dernière révision constitutionnelle de novembre 2020 ait, elle aussi, fait écho des valeurs portées par la Journée internationale du Vivre Ensemble en Paix en consacrant davantage le principe de liberté de culte ; c'est ainsi que le législateur constitutionnel propose de substituer à la sèche formulation de l'article 42 de l'ancienne constitution celle bien plus explicite et porteuse de tolérance religieuse de l'article 51 de la nouvelle qui dispose que « La liberté d'exercice des cultes est garantie ». Et pour la première fois dans l'histoire constitutionnelle du pays, l'article de substitution met sur un pied d'égalité les lieux de culte des différentes religions en ajoutant : « L'Etat assure la protection des lieux de culte. »

En considérant la proclamation de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix à l'initiative de l'Algérie comme une expression de l'esprit de tolérance qui a toujours nourri la culture algérienne originelle, ce workshop organisé par la Conférence régionale des Universités du Centre (CRUC), en partenariat avec l'Université d'Alger I- BENYOUCEF BENKHEDDA, propose d'aborder, sous l'angle de l'interdisciplinarité, plusieurs interrogations liées à la thématique de la Culture de la Paix. En employant les outils empiriques des sciences humaines et sociales, plus particulièrement celles des disciplines historique, sociologique, psychologiques, politique et juridique, les intervenants au workshop s'emploieront à remonter aux sources de l'ancrage de la culture de paix dans la mémoire collective algérienne en articulant leur réflexion autour d'une problématique centrale : quels sont les moyens dont dispose aujourd'hui les décideurs algériens et acteurs de la société civile et scientifique pour promouvoir les valeurs du Vivre Ensemble et de la Culture de la Paix dans la société algérienne en proie, aujourd'hui peut être plus qu'hier, au péril de l'intolérance et du rejet de l'autre ?

Les axes du workshop :

Sans pour autant être exhaustifs, les questionnements posés lors du workshop s'articuleront autour de trois axes :

Axe 1. Le vivre ensemble sous l'angle de l'histoire et de l'anthropologie

Quels sont les facteurs historiques, anthropologiques et psychologiques ayant, depuis les temps les plus reculés, contribué à ancrer les valeurs de tolérance dans l'inconscient collectif algérien ? Et comment pouvoir aujourd'hui mettre en valeur ce patrimoine dans le cadre d'une pédagogie d'éducation à la Culture de la Paix.

Axe 2. Le vivre ensemble sous l'angle de la psychologie et de la sociologie

Quels sont les facteurs sociologiques et idéologiques qui tendent aujourd'hui, surtout dans les milieux les plus défavorisés et les régions les plus reculées du pays, à occulter les idéaux ancestraux du vivre ensemble ? Par quels moyens éducatifs lutter contre le phénomène de « l'oubli de soi » pour transmettre aux futures générations ces valeurs de la Culture de la Paix ?

Axe 3. Le vivre ensemble sous l'angle des sciences politiques et juridiques

Quelles sont les manifestations politiques du vivre ensemble en paix et quel rôle peuvent jouer les politiques dans sa promotion tant sur le plan intérieur qu'extérieur (médiation, bons offices, etc.) ? Qu'en est-il de la consécration juridique de la culture de tolérance et quelles sont les garanties constitutionnelles au Vivre Ensemble en Paix ?

LA CONFERENCE REGIONALE DES UNIVERSITES DU CENTRE

EN COLLABORATION AVEC

UNIVERSITE D'ALGER I BENYOUCEF BENKHEDDA



Organise un workshop

L'ALGERIE : TERRE DU VIVRE ENSEMBLE EN PAIX

REFLEXIONS HISTORIQUE, SOCIOLOGIQUE, PSYCHOLOGIQUE, POLITIQUE ET
JURIDIQUE SUR LA NOTION DE CULTURE DE LA PAIX

Résumé des interventions

Mercredi 24 novembre 2021

A L'UFC (Université de la Formation Continue) – Dely Brahim

Premier panel

Le Vivre Ensemble en Paix : approche anthropologique, sociologique et psychologique

Intervention 1.

Les patrimoine(s) culturel(s) : référent identitaire et facteur du développement et de la cohésion sociale

Pr. Nadjib FERHAT, nadjib.ferhat@gmail.com

Directeur de Recherche Honoraire en Préhistoire et Géologie du Quaternaire au CNRAPH, Pr. Nadjib Ferhat cumule plus de 40 ans d'expérience dans la préservation et la valorisation du patrimoine. Régulièrement sollicité auprès d'universités et organisations internationales de renom (Commission Européenne, PNUD, l'UNESCO), il coordonne des cours universitaires sur le patrimoine culturel et participe à des actions de recherche au sein de projets d'aide au développement avec les pays de la sphère du Maghreb-Sahara et du Sahel.

Résumé:

L'Algérie: possède un des plus riches patrimoines archéologiques du bassin méditerranéen. Sauvegardé, mis en valeur et introduit auprès des populations à travers la famille, l'école et les médias, il pourra être un des fondements de l'épanouissement et du développement socio-économique de la société.

L'étude de cette Histoire multimillénaire nous explique que les expressions culturelles et civilisationnelles qui en émanent sont nées de l'harmonie et de la symbiose entre les caractères culturels des peuples qui ont fréquenté cette contrée le long de son Histoire et qui ont fini par créer l'actuelle richesse multipolaire et multiculturelle des populations. Ce sont autant de pièces d'ancrage et de marques indélébiles de l'identité de l'Algérien d'aujourd'hui et l'essence même de sa personnalité et c'est cela, qui en définit sa place dans le concert des nations.

Par tout cela, il apparaît clairement que Le Patrimoine culturel est un bien universel. Il est par son essence même un référent du dialogue entre les peuples et une source du vivre ensemble.

Intervention 2.

Le Vivre-ensemble: fondements éthiques du consensus national et réaménagement des politiques sociales

Pr. Rachid MIMOUNI, rachidmimouni@yahoo.fr

Professeur de Sociologie à l'Université d'Alger 2, Rachid Mimouni est docteur d'Etat en Sociologie du Développement (Université de Constantine) et titulaire d'un master en Sociologie des sociétés industrialisées de l'Université de Bradford (Grande-Bretagne). Il est auteur de l'ouvrage « La dimension sociale dans le Coran : une approche socio-cognitive » et de plusieurs articles dans des revues scientifiques internationales.

Responsable d'une équipe de recherche au laboratoire « Famille, Développement et Prévention de la Délinquance et de la Criminalité », il participe à des sessions de radio et de télévision en langues arabe, française et anglaise.

Résumé:

La problématique du Vivre ensemble nous interpelle comme chercheur et citoyen : condition vitale pour la pérennité d'une société, c'est un projet consensuel reposant sur des fondements éthiques garantissant la « reconnaissance sociale », des spécificités socioculturelles et religieuses héritées de l'histoire, conforté par des pratiques assurant un « consensus » auquel adhèrent les différentes composantes de la nation. C'est un processus dynamique nécessitant un constant renouvellement au vu des changements internes et externes exigeant de renégocier les stratégies sociales, économiques, culturelles et politiques afin d'assurer l'intégration de tous les segments de la société et de réduire les facteurs de discrimination, d'inégalité, de précarité, d'instabilité et d'assurer les aspirations de la jeunesse, garante de la transmission générationnelle des valeurs du Vivre ensemble.

Intervention 3.

L'éclairage des Sciences Cognitives et de l'Éducation sur les processus de construction de la culture de la paix et du vivre-ensemble

Pr. Tchirine MEKIDECHE, tchirine.mekideche@univ-alger2.dz

Professeure de Psychologie Développementale et Scolaire à l'Université d'Alger 2 et chercheure associée au CREAD, Tchirine MEKIDECHE est depuis 1986 membre de l'ARIC (Association Internationale pour la Recherche Interculturelle). Elle a animé de nombreuses conférences et tables rondes lors de Congrès internationaux sur le dialogue interculturel et dirigé sous l'égide de l'Unesco plusieurs projets se rapportant à cette thématique. Elle est, entre autres, co-auteur de l'ouvrage « L'interculturel : d'hier à demain » (L'Harmattan, 2019).

Résumé:

La communication s'appuie sur deux corpus de savoirs - des savoirs savants, académiques (up-bottom) et des savoirs expérientiels, issus d'études de terrain et d'expériences éducatives professionnelles (bottom-up) -susceptibles d'éclairer / expliquer les processus complexes à l'œuvre dans la construction, le développement de la culture de la paix et du vivre-ensemble.

Sera d'abord explicité l'éclairage des « Sciences Cognitives » - un ensemble de sciences en réseau interdisciplinaire- neuroscience, linguistique, anthropologie, philosophie, psychologie et intelligence artificielle - notamment celle d'une « approche épistémique contextualisante ».

En second, celui des travaux et recherches dirigés au CREAD, par l'auteur, à l'échelle nationale et internationale - sur les violences aux enfants en milieu familial et scolaire et sur la construction et le développement de leurs praxis citoyennes. Sera ensuite abordé l'apport des Sciences de l'éducation au travers de cadres conceptuels et méthodologiques –« les éducations à..... » étayant l'élaboration, la construction et la mise en œuvre sur le terrain, d'outils didactiques à même de contribuer, dès l'enfance, à l'éclosion /développement / consolidation de ces processus de construction au travers de comportements autant individuels que collectifs dans les différents contextes éco-culturels de vie : Famille, Quartier (El Houma), Institution éducative, un exemple concret en sera donné. Enfin un regard analytique porté sur des expériences professionnelles interculturelles d'enseignement (Université d'Alger et Université de Hanoi Vietnam: transmission intergénérationnelle et interculturelle) et celles de conférences auprès d'universités brésiliennes à Recife et Santa Catarina (« Décoloniser le Savoir »); université de Sherbrooke Canada, de New Delhi – Inde et université de Genève (Suisse), pourrait contribuer à comprendre les multiples et potentiels voies et canaux contributifs à la construction - à l'échelle de la coopération interuniversitaire - de la culture de la paix et du vivre ensemble.

Second panel

Le Vivre Ensemble en Paix : approche juridique et politique

Intervention 1.

Le Vivre Ensemble à travers les notions de citoyenneté et de pluralité

Dr. Slimane LARAADJ, Slimane-85@hotmail.com

Le docteur Slimane ARAADJ est doyen de la Faculté des Sciences politiques et des Relations internationales de l'Université d'Alger 3. Représentant de l'Algérie dans plusieurs réunions de haut niveau (Ligue arabe, Forum sino africain, etc.), il a été président de la Commission du Prix du Président de la République pour le journaliste professionnel.

Résumé:

Repenser le système de valeurs qui anime l'ordre mondial actuel nécessite la mise en place de bases nouvelles fondées sur le vivre ensemble. En partant du constat avéré que les identités renfermées sur elles-mêmes ont produit une réalité qui nourrit le racisme, l'intégrisme et le discours haineux. Une réalité qui nous fait interagir dans une équation qui veut que la paix commence par des actes et les guerres par de simples mots.

De ce fait, permettre à l'humain de changer sa réalité sociale pour une socialisation intelligente et consciente constitue un des enjeux du vivre ensemble. Cette notion se construit sur l'idée d'appartenance que le concept de citoyenneté nourrie, et sur le principe de pluralité qui en fait la promotion dans un contexte d'interaction. Bien sûr, on est souvent confronté à une réalité qui ignore la tolérance du fait de la concurrence qui produit la logique du monopole de la vérité dans ce même environnement de pluralité.

Définir le vivre ensemble à travers les notions de citoyenneté et de pluralité constitue un des niveaux d'interprétation que nous tenterons d'exposer dans cette intervention. Tout en recherchant les voies qui permettent de promouvoir le sentiment de citoyenneté en garantissant en même temps la construction de passerelles d'échange avec « l'autre » dans un monde diversifié bâti essentiellement sur la notion de responsabilité collective. La finalité tant de produire un citoyen conscient et nourri à la culture de la responsabilité.

Intervention 2.

Le vivre ensemble en paix en droit international et en droit national

Pr. Idris BOUKRAA, idribou56@hotmail.com

Le professeur Idris BOUKRAA, est professeur de droit public à la faculté de droit d'Alger 1, Ancien cadre du ministre de l'enseignement supérieur, il est l'auteur de nombreux ouvrages, notamment « les principes du droit constitutionnel et le régimes politiques », OPU 2016.

Résumé:

L'Organisation des Nations Unies a été créée dans le but de « *préserver les générations futures du fléau de la guerre* ». A cette fin, elle a œuvré à éviter que les conflits dégénèrent, à mettre un terme aux guerres, à retrouver la paix après les conflits armés et à promouvoir la paix durable dans les sociétés post-conflit.

Pour concrétiser cette démarche et dans les cadres de sa mission de préservation de la paix, elle a initié par le biais de ses instances, notamment l'Assemblée générale des Nations Unies, nombre de déclarations et de résolutions incitant la communauté internationale à prendre des dispositions communes pour encourager, à l'échelle mondiale, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans distinction de race, de genre, de langue ou de religion. En plus de lutter contre la violence et l'intégrisme et d'encourager le dialogue et l'entente entre religions et cultures. C'est dans cette démarche que s'inscrit la résolution 72/130 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2017 qui fait du 16 mai de chaque année une « *Journée internationale du Vivre ensemble en paix* ». Cette journée vient consacrer tous les efforts antérieurs consentis par les Nations Unies dans le domaine de la paix, en insistant sur le fait qu'une telle journée constitue « *un moyen de mobiliser régulièrement les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix, de la tolérance, de l'inclusion, de la compréhension et de la solidarité, et l'occasion pour tous d'exprimer le désir profond de vivre et d'agir ensemble, unis dans la différence et dans la diversité, en vue de bâtir un monde viable reposant sur la paix, la solidarité et l'harmonie.* »

L'Algérie a pleinement intégré cette voie qui œuvre à concrétiser la paix dans le monde, à travers les efforts constants qu'elle déploie pour la résolution des conflits entre Etats, tout en évitant de s'ingérer dans les affaires internes des pays. En plus bien sûr des dispositions constitutionnelles et institutionnelles qu'elle a pris au niveau national pour ancrer la culture de la paix et de la réconciliation nationale, garantir les droits et libertés fondamentales du citoyen et lutter contre la discrimination et le discours haineux.

Intervention 3

Les fondements constitutionnels du « vivre ensemble en paix »

Pr. Walid LAGGOUNE, laggounewalid@yahoo.fr

Le professeur Walid LAGGOUNE, est Professeur de droit public à la faculté de droit d'Alger 1, Rapporteur du comité d'experts chargé de la rédaction de la constitution de 2020.

« Vivre ensemble en paix » en société est en principe, une question qui semble aller de soi. Pour autant les expériences vécues par bon nombre de pays dont l'Algérie, ont révélé l'existence de contraintes et / ou de facteurs plus ou moins visibles plus ou moins violents qui perturbent l'harmonie d'une société, sa quête de paix, de tolérance et de solidarité.

La fonction des Constitutions dans l'Etat de droit consiste précisément à pacifier non seulement les conflits résultant du pluralisme politique, mais plus généralement de poser les normes de nature à permettre à la société d'accepter et de vivre avec les différences de tous ordres qui existent en son sein.

Le propos s'attachera à mettre en relief les principes et normes constitutionnels qui sous-tendent le « vivre ensemble en paix » ainsi que les instruments et mécanismes de sa garantie notamment à travers les notions de citoyenneté et de liberté.